## Cirêve Chœur Interreligieux de Versailles

## Septembre 2024

CIRÊVE, le <u>Chœur Interreligieux de Versailles</u>, a été formé en septembre 2013 dans le cadre du GIP78\*. Cette chorale, dirigée depuis deux ans par Kareen Claire et accompagnée au piano par Cyril Duflot, réunit des personnes de confessions et de cultures différentes - chrétiens, juifs, musulmans - souhaitant chanter <u>ensemble</u>. Elle est également ouverte à toute personne intéressée par cette démarche de <u>rapprochement par la musique et le chant choral</u>.

Le répertoire se compose de Chants du Monde, traditionnels et contemporains, et d'autres plus spécifiques, venant des trois cultures, sur des thèmes universels.

Aucune compétence particulière n'est exigée. Le goût du chant et du partage, la soif de la découverte sont les motivations essentielles.

La capacité de lire la musique et l'intérêt pour les langues constituent un plus.

Les répétitions hebdomadaires reprennent le **lundi soir**, de **20h00** à **21h30**, dans la <u>Salle Polyvalente 1</u> de la <u>Maison de quartier Clagny-Glatigny</u>, <u>10 bis rue Pierre-Lescot</u> à <u>Versailles</u>, à partir du <u>lundi 16 septembre 2024</u>.

CIRÊVE donne des concerts dans l'année pour des actions caritatives, la promotion du dialogue interreligieux pour la paix, le Mois Molière, etc..

Si vous êtes intéressé, vous pouvez remplir le formulaire ci-contre, et l'envoyer par mail à <u>arianedeblic@yahoo.fr</u>, ou encore venir un soir de répétition, écouter, découvrir l'ambiance, et participer si vous le souhaitez.

Vous aimez chanter, mais vous n'avez jamais fait partie d'un groupe ? C'est le moment d'essayer. Vous n'osez pas ? Venez avec quelqu'un !

Le GIP78 a souhaité prendre en charge la rémunération du chef de chœur, car le fait de participer au chœur CIRÊVE est déjà un engagement contribuant à diffuser son message de vivre ensemble en paix et personne ne doit être empêché de participer à CIRÊVE pour une question financière.

Cependant, les ressources du GIP78 (cotisations de ses adhérents et dons) sont limitées, et pour ne pas restreindre l'action du GIP78 par ailleurs, il serait souhaitable de contenir le déficit du budget CIRÊVE. Pour participer à cette rémunération du chef de chœur, il est donc demandé à chaque choriste d'adhérer au GIP78 (15  $\epsilon$  de cotisation annuelle) et de contribuer en versant 150  $\epsilon$  pour l'année scolaire (possibilité de verser 50  $\epsilon$  par trimestre) au GIP78.

En début d'année 2025 un reçu fiscal sera fourni aux choristes contributeurs pour leurs versements effectués en 2024, leur permettant de déduire de leurs impôts 66 % de ces sommes versées au GIP78, <u>association reconnue d'intérêt général</u>. Un versement annuel de 150+15=165 € revient donc à <u>56 €</u> après déduction fiscale!

\_\_\_\_\_

## Chœur Interreligieux de Versailles

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Adresse mail	
Tel.	

Cocher la bonne réponse	Oui	Non
A déjà chanté		
Joue d'un instrument (lequel ?)		
Peut chanter en hébreu		
Peut chanter en arabe		

Observations				
(en particulier quel pupitre ?)				

<sup>\*</sup>Groupe Interreligieux pour la Paix des Yvelines